

Entre les soussignés :

.....

Raison sociale :

dont le siège social est à.....,

représentée par M.....

d'une part,**Et**

M..... (Nom/ Prénom)

demeurant à.....

de nationalité.....

N° national identification (à défaut : date et lieu de naissance)

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Date d'embauche et nature du contrat

M..... est engagé par (*dénomination de la structure*) à compter du ...dans le cadre d'un contrat de travail intermittent à durée indéterminée conclu conformément aux dispositions légales et conventionnelles (article 4.5 de la convention collective nationale du sport).

Période d'essai

Cet engagement est conclu sous réserve d'une période d'essai de..... mois, soit duau....., durant laquelle il pourra prendre fin à la volonté de l'une ou de l'autre des parties, sans indemnités, dans le respect des délais de prévenance prévus par les articles L. 1221-25 et L. 1221-26 du Code du travail.

Conformément à la convention collective nationale du sport et avec l'accord du salarié, la période d'essai pourra être renouvelée. Ce renouvellement sera motivé et signifié par écrit, ainsi qu'accepté par le salarié.

Classification du salarié

..... engage M..... en qualité de..... (*dénomination du poste occupé*) avec la qualification..... (*employé, technicien, cadre*) correspondant au groupe..... (*préciser le groupe*) de la convention collective nationale du sport.

Fonctions

M..... exercera les fonctions de..... sous l'autorité et selon les directives de..... auquel il (elle) rendra compte de son activité.

A titre indicatif, dans le cadre de ses fonctions, M..... pourra notamment être chargé(e) d'assurer :

-(*ne pas être trop précis. Une fiche de poste distincte et dépourvue de valeur contractuelle peut également être rédigée*)
-

Lieu(x) de travail

Le contrat de travail s'exécutera à.....

Dans le cadre de ses fonctions, M..... sera amené à se déplacer dans (indiquer une zone géographique).

Début de cycle, durée annuelle de travail et périodes de travail

M..... est engagé(e) pour une durée minimale annuelle de..... heures répartie sursemaines (*le nombre de semaines travaillées par an ne peut être supérieur à 42*) et dont le cycle commence le ... (*date marquant le début du cycle de 12 mois consécutifs pour décompter le nombre de semaines travaillées*).

Avec l'accord du salarié, il peut être convenu d'effectuer des heures au-delà du tiers de la durée minimale annuelle, sans pouvoir excéder 1470 heures.

Les périodes de travail de M..... seront les suivantes :

-

–

Au cours de ces périodes, M.... travaillera ... heures par semaine (*chiffre qui peut varier d'une semaine ou d'une période à l'autre. Dans ce cas, indiquer la durée hebdomadaire de travail pour chaque période ou semaine*).

Dans tous les cas, quel que soit le nombre de semaines travaillées par an, le temps de travail du salarié ne pourra pas dépasser annuellement une moyenne de 35 heures par semaine.

Les périodes travaillées pourront être modifiées en cas (*Par exemple*) :

- *d'accroissement ou baisse d'activité indépendante de la volonté de l'employeur,*
- *d'organisation de stages ou autres événements sportifs non prévisibles,*
- *d'évènements liés à l'activité de la structure se déroulant le dimanche (si dimanche non travaillé habituellement),*
- *indisponibilité d'une installation sportive...*

M..... sera informé au moins 10 jours ouvrés avant la mise en œuvre de cette modification.

Horaire de travail

Le salarié sera informé de son horaire précis pour chaque jour de travail par la remise d'un planning en début de cycle de 12 mois.

Toute modification de cet horaire devra donner lieu à une information du salarié au moins 10 jours ouvrés avant sa mise en œuvre.

Sous réserve d'en avoir préalablement informé ... (*nom de l'employeur partie au contrat*) conformément à l'article 11.2.1 de la convention collective nationale du sport, le salarié qui justifie d'un empêchement lié à l'exercice d'une autre activité salariée peut refuser cette modification sans s'exposer à une sanction.

Rémunération

Option 1 : lissage de la rémunération

M..... percevra une rémunération mensuelle brute indépendante de l'horaire réel de chaque mois.

La rémunération de M..... est établie compte tenu de la durée annuelle minimale de travail fixée ci-dessus et lui est versée en douze mensualités de..... euros bruts.

Cette rémunération mensuelle sera majorée de 10% pour tenir compte des congés payés.

Les heures réalisées par le salarié au-delà de 36 semaines d'activité au cours du cycle donneront lieu à une majoration payée de :

- 4% pour les heures réalisées au cours de la 37ème à la 40ème semaine

- 8% pour les heures réalisées au cours de la 41ème à la 42ème semaine.

Ces majorations sont incluses dans la rémunération du mois au cours duquel les heures sont effectuées.

(Clause à mentionner si le nombre de semaines travaillées est supérieur à 36 par cycle de 12 mois consécutifs)

M..... est informé par le présent contrat qu'il bénéficie également, au pro rata de sa durée du travail :

- d'une prime d'ancienneté conformément à l'article 9.2.3 de la convention collective nationale du sport, après deux ans d'ancienneté dans la structure,

- *conformément à l'accord d'entreprise ou l'usage.*

La mention de cette (ces) prime(s) n'emporte pas sa (leur) contractualisation. Elle a une simple valeur d'information à l'égard du salarié.

Option 2 : absence de lissage

M..... percevra une rémunération mensuelle brute calculée en fonction du nombre d'heures effectuées au cours du mois sur la base d'un taux horaire brut de..... euros.

Les heures réalisées par le salarié au-delà de 36 semaines d'activité au cours du cycle donneront lieu à une majoration payée de :

- 4% pour les heures réalisées au cours de la 37ème à la 40ème semaine

- 8% pour les heures réalisées au cours de la 41ème à la 42ème semaine.

Ces majorations sont versées avec la rémunération du mois au cours duquel les heures sont effectuées.

(Clause à mentionner si le nombre de semaines travaillées est supérieur à 36 par cycle de 12 mois consécutifs)

M..... est informé par le présent contrat qu'il bénéficie également, au pro rata de sa durée du travail :

- d'une prime d'ancienneté conformément à l'article 9.2.3 de la convention collective nationale du sport,
- *conformément à l'accord d'entreprise ou l'usage.*

La mention de ces primes et gratifications n'emporte pas leur contractualisation. Elle a une simple valeur d'information à l'égard du salarié.

Avantages en nature

Prévoir les avantages en nature (voiture de fonction, téléphone, logement) : conditions d'utilisation et sort à la rupture du contrat.

Repos hebdomadaire

Option 1 : travail régulier le dimanche

Compte tenu de la nature de l'activité de et de l'emploi de M....., le jour de repos hebdomadaire ne sera pas fixé le dimanche.

En contrepartie, il sera accordé à M..... : *(un choix doit être fait dans le contrat)*

- 11 dimanches non travaillés par an hors congés payés. Son jour de repos hebdomadaire est le..... *(déterminer un jour de la semaine).*
- deux jours de repos consécutifs par semaine, le..... et le

Option 2 : travail exceptionnel le dimanche

Le jour de repos hebdomadaire est fixé le dimanche.

M..... pourra cependant être amené à travailler de manière exceptionnelle le dimanche.

Les heures effectuées seront alors rémunérées ou récupérées conformément à l'article 5.1.4.2 de la convention collective nationale du sport.

Sujétions particulières

Prévoir les conditions particulières de travail (accompagnement de groupe lors de stages, de weekend, astreintes, formations...).

Protection sociale

M..... sera assujéti à la législation relative à la Sécurité sociale, aux prestations familiales et aux accidents de travail et maladies professionnelles (*numéro sous lequel les cotisations sont versées*) ; au régime de retraite complémentaire de (*Nom + Adresse*), ainsi qu'au régime de prévoyance..... (*Nom + Adresse*).

Convention collective applicable

Le présent contrat est régi par la convention collective nationale du sport, étendue le..... et consultable au..... (*indiquer où le salarié peut consulter la CCNS sur le lieu de travail*) ; et par..... consultable au..... (*indiquer l'existence d'un accord d'entreprise éventuel et son lieu de consultation*).

Fait en deux exemplaires

à....., le.....

Signature de l'employeur

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Signature du salarié

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »